

Colloque

Assistants de Prévention

Les risques psychosociaux

*Dr Isabelle LEHOUCQ ,
médecin de prévention LILLE1*

Présentation :

Christelle BOUCHIRE

Psychologue – Lille 2

Thibault GUIHO

Psychologue – CISST

3ème colloque des Assistants de Prévention

1. Définitions

Risques professionnels d'origine et de nature variées, qui mettent en jeu l'intégrité physique et la santé mentale des salariés avec impact sur le bon fonctionnement de l'entreprise.

Selon l'Agence Européenne pour la santé et la sécurité au Travail et le Ministère du Travail (Définition « vague »)

LES RPS :

Le stress

Le harcèlement moral/sexuel (définition juridique)

La violence externe/interne (agressions)

L'épuisement professionnel, souffrance au travail

1. Définitions

- Le stress
- Un état de stress survient lorsqu'il y a un déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face.
 - Perception d'une incapacité à... ce que l'on me demande avec les moyens à ma disposition.
 - Idée d'une impossibilité d'adaptation ... aux exigences compte tenu des conditions qui sont données.
- Le stress n'est qu'une des manifestations la plus visible des RPS en entreprise.

2. Caractéristiques

- L'expression « **RPS** » évoque diverses situations de mal être, de ressenti négatif par rapport au travail. C'est une notion compliquée à appréhender car elle recouvre bien souvent à la fois des causes et les conséquences qui en résultent.
- Les risques sont dit « psychosociaux » car ils sont à l'interface de l'individu (le « psycho ») et de sa situation de travail.
- Ils sont *Plurifactoriels*, car ils dépendent de facteurs liés à l'organisation et au déroulement du travail, mais également à des facteurs personnels
- Ils comportent une part de subjectivité puisqu'ils relèvent de la perception propre à chaque individu.

2. Caractéristiques (suite)

- Les RPS sont *complexes* :
 - il est parfois difficile d'identifier, de déterminer la part des éléments du vécu strictement personnel, intime, de ceux relèvent purement du vécu professionnel.

- Les RPS sont *variables* dans le temps; ils correspondent à une situation donnée, un contexte particulier, susceptible en conséquence d'évoluer sans cesse.

3. Les Risques

- **On distingue 4 grandes familles de facteurs potentiels de risque à prendre en compte :**

1] *L'organisation et les conditions de travail :*

- Degré d'autonomie, latitude décisionnelle
- Niveau d'exigence qualitative et quantitative, charge de travail
- Nature de l'activité, contraintes physiques, pression temporelle
- Les moyens mis à disposition pour réaliser le travail
- Clarté de l'organigramme et des attributions de chacun.

3. Les Risques (suite)

2] *Le management et les relations au travail*

- Reconnaissance et soutien social, qualité des relations avec les collègues et l'encadrement, force du collectif de travail
- Qualité du dialogue social
- Style de management, équilibre des renforcements (+/-)
- Degré de consensus relatif aux pratiques professionnelles

3. Les Risques (suite)

3] *Les valeurs et attentes des agents :*

- Valorisation et développement des compétences
- Ethique professionnelle
- Qualité de vie (équilibre entre vie privée et vie professionnelle)
- Rémunération et perspectives d'évolutions

4] *Les changements au travail :*

- Restructurations, mutations, évolution des technologies et des organisations.
- Difficultés rencontrées face au(x) changement(s)?

3. Les risques (suite et fin)

- La question des *représentations* du travail; elles sont différentes en fonction des cultures : par exemple, les anglo-saxons auraient une attente plus « alimentaire » du travail, là où les français en attendraient davantage de reconnaissance (d'où une attitude parfois différente dans l'investissement au travail?)

- Les facteurs de protection sont les suivants:
 - Reconnaissance et soutien, relations d'entraide
 - Estime de soi au travail
 - Image sociale du travail

5. Les conséquences

- ***Impact sur la santé morale, physique et sur les comportements individuels/et ou collectifs :***
 - Souffrances physiologiques et psychologiques au travail: stress, anxiété, troubles musculo-squelettiques, troubles du sommeil, troubles digestifs, addictions, troubles de l'humeur, risque suicidaire.

- ***Impact professionnel***
 - Accident au travail, absentéisme, problème de discipline;
 - Dégradation du climat social =>baisse de la productivité

- **Les conséquences sont individuelles et collectives**

6. Règlementation

■ ***Ce que dit la loi :***

- « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs » Art L 4121-1 du code du travail
- L'employeur met en oeuvre ces mesures suivant les principes généraux de prévention.
- L'employeur a l'obligation d'agir sur les facteurs de risque propre au travail et une obligation de résultat relative à la protection de la sécurité physique et mentale.

7. Prévention

1] *La Prévention primaire*

- Elle consiste à faire l'évaluation a priori des risques de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. (diagnostique en amont)

2] *La Prévention secondaire*

- Dépister et traiter les dysfonctionnements avant l'apparition de la maladie, mettre en place des formations, « au management », à la « gestion du stress ».

3] *La Prévention tertiaire :*

- Traitement de la maladie/aménagement du travail.

7. Prévention

- Les RPS sont à traiter avec **précaution, prudence et confidentialité.**
- La prévention nécessite une approche **pluridisciplinaire**
- Se méfier du mythe du « **grand sauveur** »
- Attention à l'**exercice illégal** de la **médecine** et de la **psychologie** !

7. Prévention

L'évaluation des RPS doit être pilotée par la direction de chaque entité.

- Le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) est à compléter : il consiste au recensement de tous les risques présents, de la hiérarchisation de ses derniers afin de proposer des actions de prévention visant à endiguer ces risques.
- La FIRCT est la fiche de synthèse appartenant au dossier médical.
- Nécessité d'information et de formation des agents et de l'encadrement concernant les RPS ;

8. Rôle des Assistants de Prévention

- **L'AP** connaît l'organisation du travail au sein de son unité de travail et apporte les informations identifiées comme faisant parties des RPS, aux autres acteurs de prévention.(cf Fiche Réflexe en cours de réalisation)